

RÉSOLUTIONS à la
POLITIQUE PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
Approuvé à l'occasion de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020
OTTAWA, ONTARIO
LE 25 ET 26 FÉVRIER 2020

1. Programme d'atténuation des effets des guerres commerciales

IL EST RÉSOLU que la FCA lobby le gouvernement du Canada pour qu'il travaille de concert avec des organismes agricoles des secteurs tributaires du commerce extérieur à élaborer un programme d'atténuation des effets des guerres commerciales qui serait :

- financé par le gouvernement fédéral;
- conforme aux engagements du Canada en matière de commerce international;
- équivalent aux préjudices avérés causés par les mesures commerciales;
- sans effet sur la production pour éviter toute distorsion des marchés et ne pas influencer les décisions de gestion des individus;
- offert pendant toute la durée du préjudice commercial ou jusqu'à ce que les programmes canadiens actuels soient remaniés de telle sorte qu'ils puissent aborder les risques liés au commerce.

2. Conseil jeunesse de la FCA sur la politique agricole

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) mette sur pied un conseil jeunesse sur la politique agricole qui soit représentatif des membres de l'organisme afin de guider ses futures discussions sur les politiques et de s'assurer d'avoir un lien avec le conseil canadien de la jeunesse agricole du gouvernement fédéral.

3. Exigences de production de biocarburant dans la Norme sur les combustibles propres

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) plaide pour que la Norme sur les combustibles propres impose un volume minimal de 5 % de biocarburant pour le diesel à faible intensité carbone et de 10 % d'éthanol pour l'essence à faible intensité carbone.

4. Réglementation des teneurs maximales en mycotoxines des aliments pour animaux

IL EST RÉSOLU que la FCA lobby le gouvernement du Canada pour qu'il fixe des concentrations maximales admissibles pour les mycotoxines tels le déoxynivalénol (DON) et les alcaloïdes de l'ergot dans le *Règlement sur les aliments du bétail* afin de conférer un pouvoir réglementaire additionnel à l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur les teneurs en mycotoxines qui dépassent les limites maximales admissibles.

5. Réserver le mot « viande » aux produits animaux non cultivés en laboratoire

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de faire respecter les règles selon lesquelles l'étiquetage doit indiquer que les produits protéinés in vitro ou de synthèse sont des simili-produits qui ne contiennent pas de viande ni ne remplacent celle-ci.

6. Exemption du bétail canadien des règles sur l'étiquetage du pays d'origine

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour que le bétail ne soit plus visé par les règles des États-Unis sur l'étiquetage du pays d'origine (COOL).

7. Supprimer la taxe sur le carbone de tous les propane et gaz naturel utilisés pour le séchage du grain et pour l'élevage des animaux

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada exempte le propane et le gaz naturel, utilisés à la ferme pour sécher le grain et pour l'élevage des animaux, de la taxe sur le carbone et rembourse la taxe payée pendant l'année de production 2019.

8. Incitatifs pour la plantation d'arbres

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse des démarches auprès de Ressources naturelles Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en appui à la plantation d'arbres et qu'elle suggère d'offrir des aides financières aux agriculteurs pour les encourager à planter des brise-vent et d'autres arbres et à entretenir les zones arborées naturelles existantes.

9. Séchage du grain

IL EST RÉSOLU que la FCA, avec l'assistance de l'AFA, remette au gouvernement du Canada une pétition lui demandant de ne pas imposer de taxe carbone sur le propane et le gaz naturel servant au séchage du grain.

10. Commission canadienne des grains (CCG)

IL EST RÉSOLU que la FCA, avec l'assistance de l'AFA, fasse campagne pour que la version actualisée de la *Loi sur les grains du Canada* stipule clairement que la CCG a pour mandat de travailler au profit des producteurs de grain.

11. Fonds pour la protection des paiements

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte la CCG à établir un fonds commun pour la protection des paiements comparable à celui de l'Alberta Farm Implement Board, dans lequel tous les négociants en grains agréés verseraient annuellement une cotisation proportionnelle pour garantir aux producteurs une protection adéquate contre les défauts de paiement des négociants en grains.

12. Transfert d'actifs agricoles en franchise d'impôt

IL EST RÉSOLU que la FCA réclame des réformes fiscales pour autoriser les transferts d'actifs agricoles en franchise d'impôt à de nouveaux venus en agriculture ou des membres de la famille élargie.

13. Sensibilisation aux aliments

IL EST RÉSOLU que la FCA veille à ce que la Politique alimentaire du Canada traite de la sécurité alimentaire, de la durabilité et de la souveraineté en matière de production agricole, ainsi que de la salubrité des aliments.

14. Xylella fastidiosa

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de considérer *Xylella fastidiosa* comme une menace et d'élaborer un plan d'action pour prévenir la propagation de cette bactérie pathogène au Canada.

15. Accès au financement gouvernemental pour les producteurs non alimentaires

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada, par l'entremise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), pour faire valoir que tous les producteurs agricoles au Canada réputés admissibles selon les critères actuels d'AAC bénéficient d'un accès égal aux fonds du PCA;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que si le gouvernement du Canada se trouve de quelque façon que ce soit limité dans son application du principe de l'égalité d'accès des agriculteurs pour des raisons d'empiètement sur les compétences provinciales, la FCA devra réclamer la création d'un fonds d'urgence accessible aux agriculteurs qui se trouvent exclus du financement du PCA dans leur province.

16. Secteur équin canadien

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture travaille de concert avec l'industrie équestre pour finaliser la définition et la reconnaissance des élevages commerciaux d'équidés au Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA continue de travailler avec l'industrie équestre canadienne et le gouvernement fédéral pour faire valoir l'apport du secteur et s'attaquer aux dispositions législatives qui limitent ses activités.

17. Importations et biosécurité à la frontière canadienne

IL EST RÉSOLU que la FCA presse les autorités concernées d'intensifier leurs interventions et d'augmenter les sanctions pour empêcher la peste porcine africaine et d'autres maladies infectieuses graves d'entrer au Canada.

18. Hausse du coût des médicaments vétérinaires prescrits sur ordonnance

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès de Santé Canada et de l'Association canadienne des médecins vétérinaires en faveur d'une révision de la politique et qu'elle continue de surveiller les effets que la politique concernant l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux d'élevage pourrait avoir sur la relation vétérinaire-client-patient.

19. Reprendre le marché chinois

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada pour qu'il règle au plus vite le problème d'accès du canola au marché chinois de sorte que l'industrie agricole canadienne puisse commencer à regagner les marchés qu'elle a perdus en Chine.

20. Campagne média pour promouvoir l'agriculture

IL EST RÉSOLU que la FCA travaille de concert avec d'autres organismes agricoles et avec des groupements de producteurs d'un bout à l'autre du pays pour lancer une campagne média qui véhiculera une image positive des agriculteurs canadiens de tous les secteurs de production.

21. Remboursement d'impôt pour les loyers fonciers des jeunes agriculteurs et la vente de terres

IL EST RÉSOLU que la FCA s'associe au ministère fédéral des Finances pour élaborer un programme qui permettrait à un propriétaire foncier d'être admissible à un remboursement d'impôt complet sur les sommes perçues pour la location ou la vente d'une terre à un jeune agriculteur dont l'admissibilité au programme serait définie selon des paramètres précis.

22. Utilisation de l'indice de chute dans les contrats de vente de grain

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès de la Commission canadienne des grains et de la Western Grain Elevator Association en faveur de la recherche de moyens de normaliser et d'améliorer la précision et la vitesse du test de Hagberg.

23. Taille de l'échantillon et calendrier du service Sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès de la Commission canadienne des grains pour que le service « Sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur » oblige les exploitants de silos-élevateurs à conserver les échantillons de 1000 g jusqu'au moment du règlement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès de la Commission canadienne des grains pour que les producteurs soient autorisés à demander le service « Sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur » en tout temps à partir de la livraison du grain jusqu'à l'obtention du chèque de règlement.

24. Remboursements d'impôt pour haies brise-vent

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada afin qu'il offre des remboursements d'impôt pour la plantation de haies brise-vent dans les champs dans le but de combattre la salinité, d'améliorer la qualité des eaux souterraines et de séquestrer du carbone.

25. Besoins d'obtention du crédit lorsque des engrais à efficacité accrue sont utilisés

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur le gouvernement du Canada pour réduire les estimations d'émissions de GES indiquées dans le rapport d'inventaire national (RIN) des GES annuel pour le secteur de l'agriculture en se basant sur les ventes d'engrais à efficacité accrue utilisés au Canada, pour lesquelles les agriculteurs ne sont actuellement pas crédités dans le RIN.

26. Bilan des émissions de GES du secteur agricole

IL EST RÉSOLU que la FCA utilise des chiffres du secteur lorsqu'elle discute des émissions de GES et du captage du carbone dans les produits qui quittent le secteur ou les évaluations du cycle de vie. Le Rapport d'inventaire national des GES du Canada estime les émissions par secteur, la comparaison de ces chiffres avec les évaluations du cycle de vie révèle des conclusions erronées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le lobby de la FCA pour que le secteur agricole soit reconnu pour le captage de carbone à court terme dans les produits que nous cultivons, de la même manière que les fabricants d'engrais sont en mesure de réduire leurs émissions globales par la quantité de captage de carbone à court terme dans les produits qu'ils produisent;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse la promotion du secteur agricole au Canada en tant qu'émissions nettes nulles, avec un captage net excédentaire supplémentaire de CO₂ éq., Promouvoir le captage excessif du carbone par le secteur agricole comme un service précieux que les agriculteurs canadiens fournissent pour aider à compenser les Émissions des utilisateurs finaux, comme les biocarburants dans le secteur de l'énergie

27. Les agriculteurs ont besoin d'obtenir un crédit pour leur puits de carbone

IL EST RÉSOLU que la FCA exerce des pressions auprès du gouvernement du Canada pour qu'il inclue l'UTCATF des terres cultivées (-7 Mt d'éq. CO₂) dans le secteur agricole du Rapport d'inventaire national des GES annuel afin de compenser les émissions de GES agricoles de 60 Mt d'éq. CO₂ plutôt que de l'omettre des totaux nationaux (voir : remarque 1, tableau ES-2 du RIN 2019). Cela reflétera le carbone que l'agriculture séquestre chaque année dans le sol grâce à de bonnes pratiques déjà en pratique.

28. Programme de don de terres agricole

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral en faveur du lancement d'un projet pilote sur la mise en place, pour les terres agricoles, d'un programme comparable au Programme des dons écologiques, en consultation avec l'industrie agricole canadienne. Un tel programme permettrait, en interdisant la mise en valeur d'une terre agricole, de réduire la valeur et le coût d'achat de ladite terre.

29. Militantisme animaliste

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture exhorte le gouvernement fédéral à améliorer et à faire respecter sa législation de manière à contrer les actions des militants animalistes et à protéger les agriculteurs, leurs familles, leurs employés, leurs animaux et les industries connexes.

30. Programme de paiements anticipés

IL EST RÉSOLU que la FCA travaille, avec l'assistance de PEIFA pour réclamer du gouvernement fédéral qu'il autorise une ferme participant à une coentreprise à recevoir des paiements anticipés dans le cadre du Programme de paiements anticipés, et ce, en fonction de la production de la ferme et non de la coentreprise.

31. Programme Agri-compétitivité

IL EST RÉSOLU que la FCA appuie et revendique une hausse du financement du programme Agri-compétitivité et fasse des représentations afin de s'assurer que les organisations provinciales peuvent être admissibles à celui-ci.

32. Récipients en plastique réutilisable

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- o de travailler de concert avec l'ACIA pour qu'une étude scientifique complète et approfondie examine les dangers possibles en matière de biosécurité, notamment le pouvoir pathogène des végétaux, afin de déterminer si les récipients en plastique réutilisable sont une menace pour les cultures et de faire des recommandations concernant leur gestion, leur manutention et leur utilisation en vue d'éliminer ces risques;
- o de s'assurer que les plastiques agricoles à usage unique ne sont pas bannis tant et aussi longtemps qu'une solution viable n'existe;
- o de définir des normes de recyclage, et des pratiques exemplaires, incluant la responsabilité élargie des entreprises qui fabriquent des produits du plastique ou qui vendent des produits emballés avec du plastique sont responsables de leur collecte et de leur recyclage.

33. Rigueur, portée et révision des normes biologiques du Canada

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- o de s'assurer que la rigueur des NBC et de la réglementation qui les encadre sont renforcées de manière à garantir la valeur ajoutée des produits biologiques basée sur les principes fondamentaux de l'agriculture biologique;
- o de rejeter toute proposition menant à une dénaturation du mode de production biologique au Canada, assurant ainsi le respect des cycles naturels et le principe des sols vivants en tant qu'écosystème complexe qui fabrique les éléments nutritifs à partir de la matière organique;
- o de garantir aux consommateurs canadiens que les produits biologiques importés satisferont les exigences imposées aux entreprises d'ici, plus particulièrement celles liées à l'accès des animaux à l'extérieur et aux substances permises par les normes biologiques du Canada;
- o de bien étudier les variances critiques entre le Régime Bio-Canada, les systèmes en place et leur application à l'étranger lors de négociations d'accords d'équivalence relatives aux produits biologiques et de faire respecter par la suite ces variances grâce à un contrôle rigoureux aux frontières;
- o d'assurer le financement permanent à long terme de la révision et du maintien des normes biologiques du Canada par la mise en place d'un programme spécifique octroyant un budget suffisant à l'ONGC afin de procéder à la réalisation des travaux de révision.

34. Pour une plus grande transparence des prix, un juste revenu pour les producteurs agricoles et forestiers et une meilleure identification des produits alimentaires

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral de favoriser l'adoption d'outils de référence ou de divulgation d'informations sur les prix du marché pouvant appuyer les producteurs dans l'organisation de leur mise en marché.

35. Appui à la recherche et à l'innovation

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral d'augmenter les investissements publics en recherche et développement en garantissant des fonds quinquennaux suffisants aux divers programmes d'appui, dont le Programme Agri-science et le Programme Agri-innovation notamment.

36. Bonification des programmes de gestion des risques du Partenariat canadien sur l'agriculture

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande:

- à AAC :
 - o de bonifier rapidement les programmes de gestion du risque d'entreprise (GRE) du Partenariat canadien sur l'agriculture (PCA) selon les modalités suivantes :
 - Agri-stabilité – offrir une couverture de 85 % de la marge de référence;
 - Agri-investissement – hausser la contribution gouvernementale et remettre le seuil d'intervention à 75 \$;
 - o de mettre en place un programme destiné aux risques liés aux crises sanitaires, avec des fonds réservés à cette fin;

- à l'Agence de revenu du Canada :
 - o d'exempter d'impôt les retraits au programme Agri-investissement utilisés pour améliorer la productivité des entreprises;

- au gouvernement fédéral :
 - o d'ajuster le budget d'AAC pour couvrir les coûts additionnels liés à la bonification des programmes de GRE
 - o d'implanter un véritable programme de sécurité du revenu.

37. Programme d'aide « Fonds du Canada pour les périodiques – Aides aux éditeurs »

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada de maintenir dans son intégralité le programme d'aide « Fonds du Canada pour les périodiques – Aide aux éditeurs ».

38. Commerce international

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- o de maintenir le programme de compensations destiné aux producteurs laitiers, qui a été annoncé par le gouvernement le 16 août 2019 (1,75 G\$ sur 8 ans), pour l'AECG et le PTPGP, et ce, sous forme de paiements directs;
- o de répondre également aux mesures d'atténuation demandées par les autres productions sous gestion de l'offre et celles de brebis, chèvres et bufflonnes;
- o d'indemniser entièrement et justement tous les producteurs pour les pertes découlant de l'ACEUM;
- o de limiter les impacts des concessions accordées et de renforcer les mesures frontalières pour empêcher l'entrée de produits illégaux (règles d'étiquetage, distribution des contingents tarifaires, etc.);
- o d'exclure les produits sous gestion de l'offre de toute autre entente commerciale;
- o d'allouer à l'ACIA les ressources et les pouvoirs nécessaires afin de s'assurer que les denrées alimentaires importées sont produites selon les mêmes normes de production et de transformation que celles en vigueur au Canada, moyen qui pourrait être utilisé pour la mise en place d'un bureau de surveillance des produits importés ainsi que d'outils de mesure et de contrôle en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada.

39. Loi sur l'aéronautique

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral (ministre fédéral des Transports) :

- o de modifier la Loi sur l'aéronautique afin qu'elle reconnaisse les pouvoirs constitutionnels des législatures provinciales en matière d'aménagement du territoire, de protection du territoire et des activités agricoles;
- o de se prévaloir de l'article 4.31 de la Loi sur l'aéronautique lorsque le projet d'implantation d'aérodromes ou de pistes d'atterrissage n'est pas dans l'intérêt public ou ne satisfait pas les critères d'acceptabilité sociale.

40. Simplification des applications

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande ce qui suit au gouvernement fédéral : simplifier les demandes au PTET d'un point de vue administratif (réduire le nombre de programmes, abolir la liste des produits agricoles) et raccourcir les délais avant l'arrivée des travailleurs.

41. Déductions relative au logement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral d'indexer le montant de la déduction relative au logement pour tenir compte des diverses augmentations de coûts assumées par les employeurs.

42. Effets de la crise de propane

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- o d'apporter les modifications législatives nécessaires pour que le transport du propane sur rail soit considéré comme un service essentiel;
- o d'améliorer l'accès au gaz naturel, à coût raisonnable, pour le secteur agricole;
- o d'appuyer la recherche et le soutien des investissements à la ferme visant l'utilisation de sources énergétiques alternatives au propane.

43. Aides financière complémentaires en cas de conflits commerciaux et diplomatiques

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- o de mettre en place des aides financières complémentaires aux programmes actuels de gestion des risques pour aider les entreprises agricoles affectées par ces conflits afin que le niveau d'intervention de l'ensemble des programmes disponibles soit comparable à ce qui est offert aux producteurs américains et européens pour maintenir la compétitivité du secteur agricole;
- o de soutenir les secteurs et les entreprises agricoles touchés par les conflits commerciaux grâce à des budgets et des programmes de compensation adaptés à la conjoncture.

POUR RÉAFFIRMATION / RENOUVELLEMENT

44. Limites des paiements anticipés

IL EST RÉSOLU que la FCA presse le gouvernement fédéral d'offrir aux exploitants de fermes mixtes des limites distinctes pour le bétail et les grains dans le Programme de paiement anticipé.

45. L'indexation des taxes d'accise

IL EST RÉSOLU que la FCA accepte de soutenir la campagne en cours visant à inciter le gouvernement fédéral du Canada à éliminer l'instauration telle que prévue dans le budget de 2017 d'un mécanisme d'indexation automatique des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux.

46. Séquestration du carbone dans les paysages agricoles

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il soutienne davantage la recherche sur le potentiel de séquestration du carbone des pâturages naturels, de toutes les cultures, des terrains forestiers et des milieux humides.

47. Géothermie profonde

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture collabore avec le gouvernement fédéral en vue de lancer un programme pilote pour déterminer la faisabilité de l'exploitation de la géothermie profonde pour des usages agricoles au Canada.

48. Exemption de la taxe sur le carbone

IL EST RÉSOLU que Fédération agricole canadienne fasse pression pour que le gouvernement protège toute la production agricole primaire des effets négatifs de la taxe sur le carbone.

49. Suivi des ongulés sauvages

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse des pressions auprès du gouvernement fédéral pour que les troupeaux d'ongulés sauvages gérés sur les terres de l'État soient suivis en matière de maladies infectieuses, comme la tuberculose bovine et la maladie débilitante chronique.

50. Commerce international

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture, dans ses activités de lobbying auprès du gouvernement fédéral, fasse ce qui suit :

- S'oppose à tout changement à l'ALENA qui i) compromettrait l'accès aux marchés agricoles que le Canada a négocié dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ACCEU) ou l'ALENA pour les produits du Canada destinés à l'exportation; ii) modifierait la taille des contingents tarifaires (CT) et/ou le niveau des tarifs douaniers hors contingents pour les produits laitiers, de volaille et d'oeufs;
- Travaille avec les secteurs de la volaille, des oeufs et des produits laitiers et les appuie afin de s'opposer à tout affaiblissement des trois piliers de la gestion de l'offre, à savoir 1) le contrôle des importations; 2) la discipline de la production; 3) les prix équitables versés aux producteurs, lors des négociations de l'OMC ou toute autre négociation commerciale;
- Demande que le gouvernement du Canada assure une transparence en tenant des séances d'information et de consultation régulières et détaillées avec les organisations agricoles générales et les groupes de produits à mesure que se déroulent les négociations commerciales.

51. Processus de traitement accélère des demandes

IL EST RÉSOLU que l'on envisage de mettre en place un processus de traitement accéléré, pour les *employeurs de confiance*, dans le cas des fermes qui sont en règle dans le contexte du PTAS.

52. Collecte des données agricoles et protection des renseignements personnels

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse des pressions auprès du gouvernement du Canada pour que les agriculteurs aient le droit de gérer la collecte de données commerciales par des entreprises qui utilisent des technologies de collecte de données de nature nuagique ou autre;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse des pressions auprès du gouvernement du Canada pour qu'il oblige tous les fournisseurs de technologie agricole qui oeuvrent au Canada à signer des accords similaires à celui établi par l'American Farm Bureau sur la protection des renseignements et la sécurité des données agricoles.

53. Élimination des exigences déraisonnables et non scientifiques en matière de salubrité alimentaire de la part des commerçants canadiens

IL EST RÉSOLU que la FCA demande de toute urgence à l'ACIA, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et à AAC d'essayer de faire accepter par les commerçants canadiens les programmes de l'ACIA canadien de la salubrité des aliments à la ferme (ou les programmes équivalents reconnus) est le seul programme de salubrité alimentaire exigé au Canada et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA prône l'adoption d'une loi imposant un code de pratique du commerçant global afin d'éviter que les commerçants qui font l'objet d'une forte concentration abusent de leur position dominante sur le marché.

54. Taux d'amortissement imposée par l'ARC pour l'équipement agricole

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il permette aux agriculteurs canadiens de réclamer un amortissement de 100 p. 100 pour la machinerie agricole au cours de la première année.